

# 2.3

## Participation politique: les femmes dans les fonctions et positions politiques



### Introduction

Tant que les Suissesses n'avaient ni le droit de vote, ni le droit d'éligibilité, que ce fût sur le plan cantonal ou fédéral, elles ne pouvaient manifester leur désir d'engagement politique que dans les associations féminines ou professionnelles. Dans un petit nombre de cantons, elles pouvaient en outre siéger dans les commissions scolaires, ecclésiastiques et d'assistance aux pauvres, et dans d'autres organes publics particuliers. C'est dans ces domaines que les premières politiciennes, élues vers la fin des années soixante et au début des années septante aux niveaux communal et cantonal, firent leurs premières armes. Depuis 1971, lorsque les femmes purent enfin faire leur entrée dans l'arène politique fédérale, leur nombre a lentement progressé dans les postes des partis politiques, dans les organes législatifs et exécutifs, et dans d'autres fonctions politiques encore. En comparaison avec les autres pays d'Europe, la Suisse se situe aujourd'hui, avec 23.5% de femmes au Conseil national (élections de 1999), dans la moyenne supérieure. D'autres pays la dépassent sur ce plan, comme les pays scandinaves et les Pays-Bas (de 36% à 42.7%), de même que l'Allemagne (30.9%), l'Espagne (28.3%) et l'Autriche (26.8%). Malgré ces progrès, les Suissesses restent dramatiquement sous-représentées à tous les niveaux politiques, et cela malgré le fait qu'elles forment non seulement la majorité de la population, mais également la majorité du corps électoral.

Plusieurs facteurs expliquent la modeste participation des femmes à la politique. Citons entre autres le fait que la femme reste la principale responsable du bien-être de la famille, ce qui implique des tâches sociales qui la rendent moins disponible pour une carrière politique. Les femmes ont aussi de moins bonnes chances d'accès à la politique parce qu'elles occupent en moyenne des positions inférieures à celles des hommes dans la vie professionnelle et que dans les organisations d'intérêts économiques, elles sont aussi sous-représentées. En outre, en ce qui concerne leur image politique, elles n'ont encore que peu de modèles à disposition et n'ont guère la possibilité de se référer à une tradition. Enfin, de nombreuses femmes préfèrent encore s'engager dans des organisations extraparlimentaires ou agir bénévolement dans le domaine social ou ecclésiastique.

**Elections fédérales de 1971 à 1999 :  
proportion de femmes parmi les élus**

	1971	1975	1979	1983	1987	1991	1995	1999
<b>Conseil national</b>								
	10 (5%)	15 (7.5%)	21 (10.5%)	22 (11%)	29 (14.5%)	35 (17.5%)	43 (21.5%)	47 (23.5%)
<b>Conseil des Etats</b>								
	1 (2.2%)	0	3 (6.5%)	3 (6.5%)	5 (10.9%)	4 (8.7%)	8 (17.5%)	9 (19.6%)



---

## Chronologie

- 1940–60** Grâce à une révision de la loi scolaire ou électorale, quelques femmes occupent un siège parmi les plus hautes autorités scolaires et juridiques. Ainsi, dans le canton d'Argovie, Anny Gerster-Simonett est en 1942 la première femme à être élue à un conseil des écoles. En 1953, Bâle-Ville élit la première juge pénale de Suisse en la personne de Hilde Véréne Borsinger.
- 1958–71** Les premières politiciennes prennent place dans les parlements et les gouvernements des quelques cantons et communes qui ont octroyé aux femmes le droit de vote et d'éligibilité (voir 2.2 Droits politiques partiels dans les cantons). Parmi les pionnières, citons Trudy Späth-Schweizer, première femme à faire partie du gouvernement d'une commune (Riehen, BS, 1958), Hélène Dubied-Chollet, première femme à faire partie d'un parlement communal (Colombier, NE, 1960), Raymonde Schweizer, première femme siégeant dans un parlement cantonal (Neuchâtel, 1960), Emma Kammacher, première présidente d'un parlement cantonal (Genève, 1965), Margrit Aeschlimann, première présidente d'un parlement communal (Thonex, GE), Lise Girardin, première maire (Genève, 1968).
- 1971** Aux premières élections fédérales avec une participation féminine, 10 femmes sont élues au Conseil national : Elisabeth Blunschy-Steiner (PDC, Schwytz), Hedi Lang-Gehri (PS, Zurich), Josi J. Meier (PDC, Lucerne), Gabrielle Nanchen (PS, Valais), Martha Ribl-Raschle (PRD, Zurich), Tilo Frey (PRD, Neuchâtel), Liselotte Spreng (PRD, Fribourg), Hanny Thalmann (PDC, Saint-Gall), Lilian Uchtenhagen (PS, Zurich), Nelly Wicky (PdT, Genève). Avec Lise Girardin (PRD), Genève envoie à Berne la première conseillère aux Etats.
- 1972** En décembre, l'Assemblée fédérale élit Margrith Bigler-Eggenberger comme juge suppléante au Tribunal fédéral de Lausanne. Elle est la première femme.
- 1975** En vue des élections fédérales, des candidates de Zurich se présentent sur une liste femmes, qui comporte entre autres les noms de Lydia Benz-Burger et Susanna Woodtli. Si la liste suscite l'étonnement, aucune des candidates ne sera cependant élue au Conseil national.
- 1977** Elisabeth Blunschy (PDC, Schwytz) est la première femme à présider le Conseil national.
- 1979** Elections fédérales : au Conseil national, 21 femmes sont élues (10.5%) tandis que 3 femmes prennent place au Conseil des Etats (6.5%).
- 1983** Hedi Lang (PS) est élue au Conseil d'Etat zurichois et est ainsi la première femme à siéger dans un exécutif cantonal.



La Zurichoise Lilian Uchtenhagen n'est pas élue conseillère fédérale. La candidate officielle du parti socialiste aurait été la première femme à ce poste. Mais la majorité bourgeoise de l'assemblée fédérale élit Otto Stich (PS, Soleure) le 7 décembre, ce qui provoque une vague de protestation de la part des femmes. L'Association féminine pour la défense du Jura lance une initiative pour que l'élection du Conseil fédéral se fasse par le peuple (déposée en 1985 et retirée en 1987).

Depuis 1983, les Suissesses alémaniques sont proportionnellement plus nombreuses que les Romandes à être élues aux Chambres fédérales. En 1991, les Alémaniques sont carrément deux fois et demie plus nombreuses. Parallèlement, la proportion de femmes venant des partis de gauche et écologiste augmente, alors qu'elle stagne plus ou moins pour les femmes des partis bourgeois. Depuis 1983, 55 à 60% des élues viennent des rangs de la gauche (PS et POCH) et des écologistes, bien que leur proportion au Conseil national n'atteigne que 26 à 28%.

- 1984** Le 2 octobre, Elisabeth Kopp (PRD, Zurich) est la première femme à entrer au Conseil fédéral.
- 1986** Il n'y a pas de deuxième conseillère fédérale. Judith Stamm (PDC, Lucerne), qui s'était présentée d'elle-même, n'est pas élue, le 10 décembre. L'Assemblée fédérale élit les conseillers fédéraux PDC Arnold Koller et Flavio Cotti. D'après un sondage d'opinion, trois quarts du peuple auraient souhaité voir une deuxième femme au Conseil fédéral.
- 1987** Eva Segmüller prend la présidence du PDC suisse (jusqu'en 1992). Elle est ainsi la première femme occupant la plus haute fonction d'un parti.
- Première femme à être élue présidente de groupe à l'Assemblée fédérale, la conseillère nationale argovienne Ursula Mauch préside le groupe radical aux Chambres.
  - En vue des élections fédérales, on en arrive, après d'âpres discussions au sein des partis, à présenter, dans deux partis cantonaux, des listes séparées pour les femmes et les hommes : le parti socialiste de Berne et le parti radical de Soleure.
- 1989** La conseillère fédérale Elisabeth Kopp se retire après qu'une enquête pénale a été engagée sur elle au début de janvier pour violation du secret de fonction.
- Le 1<sup>er</sup> février, l'Assemblée fédérale élit Kaspar Villiger (PRD, Lucerne) comme successeur d'Elisabeth Kopp. Une femme était aussi candidate, Monika Weber (Adl, Zurich), proposée par les fractions Adl et PEV.



Postulat du Conseiller national Helmut Hubacher (PS, Bâle-Ville, postulat du 12 juin) : le Conseil fédéral est prié d'examiner par quels moyens on pourrait augmenter la proportion de femmes dans les commissions fédérales d'experts. Parmi les quelque 370 commissions, 4% seulement sont présidées par une femme, et la participation féminine parmi les membres des commissions est de 8%. A l'heure des questions, les conseillères nationales insistent : avec 21 interventions, elles s'engagent en faveur d'une représentation plus juste des femmes. Le Conseil fédéral réitère sa bonne volonté dans le domaine.

Vingt ans après l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan fédéral, les femmes laissent éclater leur mécontentement face à la sous-représentation des femmes dans la politique. 1991 constitue un tournant : les initiatives et actions en faveur de la parité des sexes dans la politique se multiplient.

**1990**

Dans les exécutifs communaux, il n'y a en moyenne que 8.4% des sièges qui sont occupés par des femmes. Il y a d'ailleurs de grosses différences entre les cantons. Les lanternes rouges sont Appenzell Rhodes-Intérieures (0%) et Uri (2.6%), et les phares sont Genève (18.5%), le Jura (11.9%) et Berne (11.5%).

- 

Au printemps 1990 paraît le rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines, « Prenez place, Madame ». Les chiffres le montrent : malgré vingt années de suffrage féminin, les femmes restent dramatiquement sous-représentées dans les parlements.

- 

Deux initiatives parlementaires (groupe socialiste du Conseil national et Susanne Leutenegger Oberholzer, parti écologiste, Bâle). Elles demandent l'introduction de quotas de sexe (au moins 40% pour chacun, le reste étant libre) au Conseil fédéral, au Parlement, au Tribunal fédéral et dans les commissions extraparlimentaires (20 juin).

- 

Le 14 septembre, le parti du Travail lance une initiative populaire « Hommes et femmes » : dans les organes de la Confédération, des cantons et des communes, il peut y avoir maximum 60% de membres du même sexe. L'initiative n'aboutit pas.

**1991**

Lancement de l'initiative populaire « Conseil national 2000 » par plusieurs organisations féminines (entre autres : Ligue suisse des femmes catholiques, Fédération suisse des femmes protestantes, Association pour les droits de la femme, Femmes pour la paix, OFRA). L'initiative exige le même nombre de femmes et d'hommes au Conseil national. Elle échoue en 1991 faute d'un nombre suffisant de signatures.

- 

Session des femmes dans la salle du Conseil national les 7 et 8 février. En cette année du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, et pour fêter les vingt ans de suffrage fédéral féminin et les dix ans de l'article constitutionnel sur l'égalité des droits, les quelque 250 femmes présentes adoptent une résolution qui demande des améliorations concrètes pour les femmes dans les domaines de l'AVS (rentes indépendantes de l'état civil et bonus éducatif), du travail (égalité de salaire pour un travail de valeur égale), de la poli-



tique (meilleure représentation des femmes dans les différents cercles politiques), de la conciliation entre travail et famille (plus de travail ménager accompli par les hommes et meilleures possibilités d'accès à la vie professionnelle pour les femmes).

- 

14 juin : grève des femmes. Pour le dixième anniversaire de l'inscription dans la Constitution fédérale de l'article sur l'égalité des droits entre femmes et hommes, l'Union syndicale suisse appelle les femmes à la grève générale sous le mot d'ordre : « Les femmes les bras croisés, le pays perd pied ». L'Alliance de sociétés féminines suisses se prononce contre la grève. Outre les très nombreuses absences féminines du travail ce jour-là, toutes sortes d'actions, certaines pleines de fantaisie, ont lieu dans l'ensemble de la Suisse. On estime à environ un demi-million les femmes qui, d'une façon ou d'une autre, ont participé à la grève, laquelle a d'ailleurs fait l'objet d'une couverture médiatique internationale.

- 

Les listes séparées hommes-femmes pour les élections au Conseil national deviennent plus nombreuses : PRD Soleure ; PS Zurich, Berne, Fribourg, Genève ; Alliance Verte du canton de Saint-Gall ; démocrates suisses de Bâle-Campagne. La proportion de femmes parmi les candidats est plus forte que jamais (32.6% contre 29.3% en 1987). Malgré la session des femmes et la grève des femmes, il n'y a pas d'augmentation significative des élues fédérales (voir le tableau dans l'introduction). Le 25 novembre, Josi J. Meier est la première femme élue présidente du Conseil des Etats.

## **1991/92**

Ce n'est qu'une vingtaine d'années après le suffrage fédéral féminin qu'une deuxième, puis une troisième femme sont élues au Tribunal fédéral : Kathrin Klett en 1991 et, Danielle Yersin, la première Romande, en 1992. Le Tribunal fédéral se compose alors de trois femmes et vingt-sept hommes.

## **1992**

A une majorité des deux tiers, le Conseil national refuse, le 30 janvier, les initiatives parlementaires qui exigeaient un quota de 40% de femmes au Parlement. Une initiative sur les quotas subit le même sort au Conseil des Etats.

- 

La proportion de femmes dans les commissions d'experts extraparlimentaires atteint en mars environ 15% (8% en 1989). Le 1<sup>er</sup> avril, le Conseil fédéral impose, dans la révision des lignes directrices des commissions, un quota provisoire de 30%, mais qui n'est atteint dans aucun département. A plus long terme, les lignes directrices proposent une représentation paritaire des deux sexes.

- 

Après l'échec, faute d'un nombre suffisant de signatures, de l'initiative « Conseil national 2000 » (voir 1991), une pétition dans le même sens est déposée à la Chancellerie fédérale munie de quelque 30 000 signatures.

## **1993**

Une initiative parlementaire de Rosemarie Bär (écologiste, Berne) demande le 1<sup>er</sup> mars une représentation équitable des deux sexes au Conseil fédéral.

- 

Le 3 mars, Christiane Brunner n'est pas élue conseillère fédérale. Elle était la candidate officielle du parti socialiste. L'Assemblée fédérale préfère à cette conseillère nationale, première présidente du syndicat de la FTMH, le conseiller d'Etat socialiste neuchâtelois



Francis Matthey, mais celui-ci, sous la pression de son parti, refuse son élection. Une vague d'indignation et de protestations soulève le pays. Au deuxième tour, le parti socialiste présente une double candidature : Christiane Brunner et Ruth Dreifuss. C'est Ruth Dreifuss, secrétaire syndicale (socialiste, Genève), qui est élue conseillère fédérale au troisième tour, le 10 mars. Quelque dix mille femmes et hommes manifestent pendant ce temps devant le Palais fédéral en faveur d'une femme au Conseil fédéral. Par la suite le comité d'initiative « Femmes au Conseil fédéral » se constitue et lance à l'automne l'initiative fédérale « Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales (Initiative du 3 mars) », plus connue sous le nom de « Initiative des quotas » (voir 1995).

Ce qu'on a appelé « l'effet Brunner » a des conséquences durables et mobilise les femmes dans les syndicats et les partis. Lors des élections dans les parlements cantonaux, le nombre de femmes élues augmente très nettement.

**1993**

Les candidates qui se présentent sur des listes féminines indépendantes coordonnent leurs efforts sur le plan national et élaborent une stratégie commune en vue des élections nationales de 1995. De leur côté, les femmes du PDC suisse insistent sur leur demande que ce soit une femme qui soit élue conseillère fédérale lors de la prochaine élection d'un conseiller fédéral PDC, ainsi que sur un quota d'au moins 30% de femmes. Quant aux femmes socialistes, elles demandent le 10 mai l'institution au sein du parti d'un quota de 40% de femmes dans toutes les fonctions officielles et elles veulent en outre se donner les moyens d'infléchir la politique du parti en faveur des femmes.

**1994**

L'Union démocratique du centre (UDC) est le premier parti gouvernemental à élire une femme comme secrétaire générale, le 17 mars. Il s'agit de la juriste Myrtha Welti.

- 

La procureure générale du canton du Tessin, Carla del Ponte, prend le 1<sup>er</sup> avril ses fonctions de procureure générale de la Confédération. Elle est la première femme nommée à ce poste.

- 

Le Conseil national ne veut pas de quotas au Conseil fédéral et rejette l'intervention faite dans ce sens par Rosemarie Bär (écologiste, Berne). Parallèlement, les initiatives parlementaires qui proposaient l'élection du Conseil fédéral par le peuple sont également rejetées.

**1995**

Le 22 mars, l'initiative qui avait été lancée en réaction à la non-élection de Christiane Brunner est déposée munie de quelque 110 000 signatures avec pour titre « Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales (Initiative du 3 mars) », plus connue sous le nom de « Initiative des quotas » (voir 1993). L'initiative exige 50% de femmes au Conseil national et au Conseil des Etats, au moins trois conseillères fédérales, au moins 40% de femmes au Tribunal fédéral et une représentation équitable des deux sexes dans les administrations publiques, et en particulier à la Confédération.



Une statistique nationale montre que 19 femmes (11.4%) siègent dans les exécutifs cantonaux, aux côtés de 147 collègues masculins.

•

A une courte majorité (40 voix contre, 31 voix pour), le Parlement de la Ville de Berne se prononce le 28 avril contre un quota de sexe de 40% au Parlement. Le 11 septembre, 68% des votants rejettent également la proposition. Dans d'autres cantons, diverses initiatives visant l'introduction de quotas dans les fonctions publiques échouent également.

•

Aux élections nationales, les femmes représentent pour la première fois plus d'un tiers (34.9%) de l'ensemble des candidats. La plus haute proportion de candidates se trouve à Bâle-Ville (50%) et la plus basse à Schwytz (14%). Plusieurs partis présentent des listes séparées pour les candidates et les candidats : le parti démocrate-chrétien dans les cantons de Saint-Gall, Argovie et Vaud ; le parti socialiste dans les cantons de Berne, Fribourg, Saint-Gall, Thurgovie et Genève ; le parti écologiste à Saint-Gall et en Thurgovie. Des candidates se présentent sur des listes femmes indépendantes dans les cantons de Zurich, Lucerne, Bâle, Grisons et Argovie. Comme cela sera démontré par la suite, les chances des femmes d'être élues sont pratiquement deux fois moindres que celles des hommes, bien qu'il faille différencier selon les régions linguistiques et les partis. Le parti écologiste est le seul dans lequel les femmes ont plus de chances que les hommes d'être élues. Par ailleurs, les Suissesses alémaniques ont deux fois plus de chances d'être élues que les Romandes. Quant au Tessin, depuis 1979 aucune femme n'a été directement élue au Conseil national. Aux élections fédérales du 22 octobre, la proportion de femmes passe à 21.5% au Conseil national, qui comptait jusqu'alors 17.5% de femmes. Parmi les élues, 37% appartiennent à un parti gouvernemental bourgeois (radical, démocrate-chrétien et Union démocratique du centre) et 58% siègent dans les rangs de la gauche et des verts (partis socialiste et écologiste, et Alternatives féministe et verte). Au Conseil des Etats, les femmes doublent leur nombre de sièges (4 en 1991) et représentent maintenant 17.5% de la Chambre haute. Pour la première fois, deux cantons sont représentés par une députation exclusivement féminine : Genève et Zurich.

•

Ce sont quasi exclusivement des hommes qui occupent la présidence des différentes commissions permanentes du Conseil national et du Conseil des Etats. Trois seulement des douze commissions du Conseil national sont présidées par une femme, et au Conseil des Etats, les douze commissions ont un homme à leur tête (décembre).

•

Avec l'élection d'Ursula Widmer-Schmid (PRD) par l'Assemblée fédérale le 21 décembre, une femme occupe pour la première fois la fonction de présidente du Tribunal fédéral des assurances. Parmi les neuf juges à plein temps, elle est, depuis 1984, la seule femme.

## **1996**

Le Conseil fédéral nomme le 21 décembre les deux premières femmes à siéger à la Commission fédérale des banques : la professeure genevoise Rajna Gibson-Asner et l'avocate lucernoise Heidi Pfister Ineichen.

**1997**

Sans y opposer de contreprojet, le Conseil fédéral recommande le 17 mars le rejet de l'initiative fédérale « Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales (Initiative du 3 mars) », dite aussi « Initiative des quotas », qui aurait institué une représentation paritaire des femmes et des hommes au Parlement, au Conseil fédéral et au Tribunal fédéral. Motif : des quotas rigides restreignent par trop la liberté de vote.

- 

Pour la première fois, le Tribunal fédéral (TF) traite la question de l'admissibilité des quotas. Dans son jugement rendu le 19 mars, la première cour de droit public du TF, composée de sept hommes, déclare non recevable l'initiative populaire du canton de Soleure « Pour une représentation équitable des femmes et des hommes dans les autorités cantonales (Initiative 2001) », confirmant ainsi le verdict du Grand Conseil du 13 février 1996. Se fondant sur la proportion d'hommes et de femmes dans la population du canton, l'initiative proposait que trois des cinq sièges de l'Exécutif soient occupés par des femmes, de même que 73 sur les 144 sièges du Grand Conseil. Le jugement du TF est motivé comme suit : une telle réglementation contreviendrait d'une façon disproportionnée à l'interdiction de discriminer en fonction du sexe ainsi qu'au fondement de l'égalité des droits en matière d'élections.

**1998**

Christiane Langenberger, conseillère nationale radicale du canton de Vaud, est battue lors de l'élection au Conseil fédéral le 12 mars par son collègue de parti Pascal Couchepin. 1998 ne voit donc pas la deuxième femme du Conseil fédéral.

- 

En prévision des élections nationales de 1999, la Commission fédérale pour les questions féminines lance en mai un manifeste interpartis en douze points intitulé « Davantage de femmes au Parlement ! », soutenu par des femmes de tous les partis gouvernementaux et aussi des partis écologiste et évangélique. Le manifeste demande aux partis de s'engager résolument, en prenant des mesures de promotion des femmes, en faveur d'une représentation paritaire des femmes et des hommes à tous les niveaux.

- 

Le Conseil fédéral rejette l'Initiative du 3 mars (dite aussi « initiative des quotas ») sans contreprojet (voir 1997). Le Conseil national veut cependant contraindre les partis à présenter au moins un tiers de femmes sur leurs listes électorales au cours des trois prochaines années d'élections fédérales. A cause du Conseil des États, qui ne traite pas suffisamment rapidement de cet objet, l'introduction d'une telle mesure n'est déjà plus possible pour l'année 1999. Les deux Chambres refusent l'introduction d'un quota pour le Conseil fédéral.

- 

En décembre, l'Assemblée fédérale élit la socialiste genevoise Ruth Dreifuss présidente de la Confédération. C'est la première fois qu'une femme occupe cette fonction.

**1999**

Le 11 mars, la cheffe du Département des finances d'Appenzell, Ruth Metzler (PDC), âgée de 35 ans, est élue conseillère fédérale. Elle prend les rennes du Département de justice et police. Ainsi, pour la première fois, deux femmes siègent à l'Exécutif au niveau national.

- 

Dans le canton d'Uri, le peuple rejette le 13 juin l'initiative populaire « Pour des chances égales aux élections » (Wahlchanceninitiative). L'initiative demandait entre autres que les autorités et les commissions élues indirectement par le peuple comportent au moins un tiers de femmes et un tiers d'hommes. En 1997, le Grand Conseil urais avait déclaré l'initiative non valable mais en 1998 le Tribunal fédéral a partiellement infirmé cette décision, ce qui eut pour résultat que les parties valables de l'initiative purent être soumises à votation.

- 

Les deux Chambres rejettent l'initiative « Pour une représentation équitable des femmes et des hommes dans les autorités fédérales » (Initiative des quotas, voir ci-dessus). Le contreprojet indirect du Conseil national, soutenu par le Conseil fédéral et visant à inscrire au moins un tiers de femmes sur les listes électorales pour les élections fédérales de 2003 et 2007, est rejeté par le Conseil des Etats.

- 

La notice explicative sur les élections au Conseil national envoyée lors de chaque année électorale par la Chancellerie fédérale aux cantons, communes, écoles et partis politiques contient pour la première fois des informations sur la représentation des femmes au Conseil national et dans les différents partis, de même que des indications sur la manière d'améliorer les chances électorales des femmes. Quant à la campagne électorale en faveur des femmes que devait lancer la Commission fédérale pour les questions féminines, elle ne peut pas avoir lieu parce que le Parlement refuse le crédit destiné à une première phase pilote.

- 

Pour la première fois, il y a moins de candidates au Conseil national que lors des années précédentes. Après les élections du 24 octobre, la proportion de femmes atteint 23.5%, pourcentage certes légèrement supérieur à la proportion de femmes issue des élections de 1995 mais tout de même en dessous du pourcentage effectif de conseillères nationales juste avant les élections (24%). Au Conseil des Etats aussi l'augmentation du nombre de femmes est pour le moins modeste : un siège.

- 

Le Parlement fédéral élit en décembre la première femme chancelière fédérale : Annemarie Huber-Hotz, jusqu'alors secrétaire générale de l'Assemblée fédérale.

**2000**

L'initiative des quotas (voir ci-dessus) échoue le 12 mars devant le peuple avec 82% de non. Quasi trois fois plus de femmes (28%) que d'hommes (11%) acceptent l'initiative.



## Femmes · Pouvoir · Histoire

Histoire de l'égalité en Suisse  
de 1848 à 2000

### 2 Politique

#### 2.3 Participation politique

Contrairement au Parlement national, où la représentation féminine n'a guère fait de progrès, le nombre de femmes dans les exécutifs a nettement augmenté au cours de ces dernières années. De mai 1995 à fin 1999, le nombre de conseillères d'Etat est passé de 19 à 33. Ainsi, la proportion de femmes dans l'ensemble des Conseils d'Etat cantonaux a passé de 11 à 20%. Le taux est un peu plus faible au niveau des exécutifs communaux puisqu'en 1998, les femmes représentaient 18.4% des exécutifs communaux sur l'ensemble de la Suisse, à savoir 20% en Suisse alémanique, 17% en Suisse romande et 13.4% au Tessin. Quant au Conseil fédéral, il comprend depuis 1999 28.6% de femmes.

**Voir aussi : 2.1 Droit de vote et d'éligibilité des femmes,  
2.2 Droits politiques partiels dans les cantons, 1 Mouvement féministe.**



---

## Bibliographie

- Commission fédérale pour les questions féminines : **Prenez place, Madame.**  
La représentation politique des femmes en Suisse. Berne 1990.
- Commission fédérale pour les questions féminines : **Femmes au Parlement !**  
Un guide pour les élections fédérales de 1995, à l'intention des partis, des organisations féminines et des médias. Berne 1994.
- Commission fédérale pour les questions féminines :  
**Die Kandidatinnen in den Medien. Geschlechtsspezifische Medienanalyse zu den Eidg. Wahlen 1995.**  
[Les candidates dans les médias. Une analyse de l'attitude des médias en fonction des sexes lors des élections fédérales de 1995]. Berne 1996. [Avec un chapitre en français sur « La présence des candidates dans les médias romands »]
- **Davantage de femmes au Parlement !**  
Manifeste interpartis pour les élections fédérales de 1999. 25 mai 1998. Lancé par la Commission fédérale pour les questions féminines. Reproduit dans : Questions au féminin 1.1999, p. 25–26.
- Meuli Urs, Ladner Andreas :  
**Frauen in den Gemeindeexekutiven 1988–1998.**  
Zurich 2000.
- Office fédéral de la statistique : **La difficile conquête du mandat de députée.**  
Les femmes et les élections au Conseil national 1971-1991. En annexe : Les femmes dans les Parlements cantonaux (1961–1994). Berne 1994.
- Office fédéral de la statistique : **Les femmes et les élections au Conseil national de 1999.**  
Evolution depuis 1971. Neuchâtel 2000.
- Office fédéral de la statistique : **Les femmes dans les Exécutifs des communes suisses 1997.**  
Berne 1997.
- Ruckstuhl Lotti : **Vers la majorité politique.**  
Histoire du suffrage féminin. Bonstetten, Association des droits de la femme et Interfeminas [1991].
- Schweizerische Vereinigung für politische Wissenschaft (sous la dir. de) :  
**Schweizerisches Jahrbuch für Politische Wissenschaft.**  
Band 34 : Frauen und Politik. Berne 1994.
- Union Interparlementaire : **Les femmes et le pouvoir politique.**  
Genève 1992.

Illustration : La Chaux-de-Fonds 1960 : entrée en fonction de Raymonde Schweizer, première femme de Suisse élue députée dans un parlement cantonal.  
Source : Ruckstuhl, Vers la majorité politique.